

Des documents ou renseignements supplémentaires pour appuyer les demandes de changement peuvent être exigés en plus de ce qui est indiqué ci dessous. Une communication sera envoyée par l'entremise du portail du RAFFO si des renseignements additionnels sont requis.

Changement	Information/Documentation requise
Charge de cours	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de document requis
Enfant(s) à charge	<p><u>Ajout d'un enfant</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Certificat de naissance de l'enfant, ou • Déclaration de naissance vivante <p>Note – Un enfant à charge est:</p> <ul style="list-style-type: none"> • âgé de 18 ans ou moins et vit avec vous (et votre conjoint(e) s'il y a lieu) pendant au moins 50 % de votre période d'études, ou • âgé de 18 ans ou plus, et <ul style="list-style-type: none"> ○ fréquente l'école secondaire, suit au moins 60 % d'une charge de cours complète, et vit avec vous (et votre conjoint(e) s'il y a lieu) pendant au moins 50 % de votre période d'études, ou ○ fréquente un collège ou une université à temps plein et a terminé ses études secondaires depuis moins de quatre ans, ou ○ a une invalidité et est entièrement à votre charge (et celle de votre conjoint(e) s'il y a lieu). <p>Documents supplémentaires requis:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ «L'avis de détermination au crédit d'impôt pour personnes handicapées » provenant du compte de l'ARC de l'étudiant(e) ou du conjoint(e), confirmant que l'ARC a reconnu l'enfant comme ayant un handicap et comme étant à la charge de l'étudiant(e) et/ou du conjoint(e), ou ▪ Une lettre d'un médecin ou d'un autre professionnel de la santé indiquant clairement que l'enfant a un handicap et incluant le nom et les coordonnées du médecin ou du professionnel de la santé. <p><u>Retrait d'un enfant</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pas de document requis • Veuillez indiquer la raison du retrait
Revenu	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de document requis • Veuillez indiquer le montant de revenu projeté, la période à laquelle ce revenu se rapporte, ainsi que la source de ce revenu (p. ex., financement gouvernemental, emploi, bourses, etc.). <p>Note 1 : Une mise à jour est requise seulement si le revenu projeté est supérieur à 5 600 \$ par session.</p> <p>Note 2 : L'information sera vérifiée auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC).</p>
Nom	<ul style="list-style-type: none"> • Certificat de mariage, ou • Certificat de changement de nom, ou • Lettre de confirmation ou carte de numéro d'assurance sociale (NAS)

Des documents ou renseignements supplémentaires pour appuyer les demandes de changement peuvent être exigés en plus de ce qui est indiqué ci dessous. Une communication sera envoyée par l'entremise du portail du RAFEO si des renseignements additionnels sont requis.

Changement	Information/Documentation requise
Genre	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de document requis <p>Note: Avant que le genre puisse être modifié dans votre demande au RAFEO, vous devez d'abord avoir effectué ce changement auprès d'Emploi et Développement social Canada (EDSC), afin de vous assurer que les renseignements associés à votre numéro d'assurance sociale (NAS) correspondent.</p>
État matrimonial	<p><u>Marié(e)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Certificat de mariage <p>Si vous n'avez pas de certificat de mariage, vous devez fournir un affidavit signé par vous et votre conjoint(e) indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Votre nom et le nom de votre conjoint(e) ○ La date et le lieu de votre mariage ○ La raison pour laquelle vous ne pouvez pas fournir de certificat de mariage.
	<p><u>Conjoint(e) de fait</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Affidavit signé par l'étudiant(e) et le conjoint(e) confirmant : <ul style="list-style-type: none"> ○ que l'étudiant(e) a vécu avec le conjoint(e) dans une relation conjugale en dehors du mariage de façon continue pendant une période d'au moins trois ans, ou ○ que l'étudiant(e) a vécu avec le conjoint(e) dans une relation conjugale en dehors du mariage dans une relation d'une certaine permanence et qu'ils sont les parents naturels ou adoptifs d'un enfant. L'affidavit doit inclure le(s) nom(s) complet(s) et la/les date(s) de naissance du ou des enfant(s).
	<p><u>Séparé(e)/Divorcé(e)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Entente de séparation, ou • Jugement de divorce, ou • Ordonnance du tribunal (doit être définitive et inclure les détails concernant la garde des enfants, s'il y a lieu), ou <p>Si vous n'avez pas d'entente de séparation, de jugement de divorce ou d'ordonnance du tribunal, vous devez fournir un affidavit indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Votre nom et votre date de naissance ○ La date de votre séparation ou divorce ○ Le cas échéant, le(s) nom(s) et la/les date(s) de naissance de votre ou de vos enfant(s), ainsi que les détails des ententes de garde confirmant que votre(vos) enfant(s) vivent avec vous au moins 50 % du temps pendant votre période d'études.